### REPUBLIQUE FRANÇAISE

### Communauté d'agglomération - CA CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET: 20006763500025

POSTE COMPTABLE: TRESORERIE DE CLISSON

M. 14

Budget primitif voté par nature

**BUDGET: EQUIPEMENTS AQUATIQUES (3)** 

**ANNEE 2023** 

<sup>(1)</sup> Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

<sup>(2)</sup> A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

<sup>(3)</sup> Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

### **Sommaire**

I - Informations générales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section de lonctionnement - Détail des récettes	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20
	20
IV - Annexes (7)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	21
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	25
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	26
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	30
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	31
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	32
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	34
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	35
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	36
A4 - Etat des provisions	37
A5 - Etalement des provisions	38
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	39
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	40 Sama Ohiat
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	42
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	43
B - Engagements hors bilan	13
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	44
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	45
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	46
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	47
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	48
B1.6 - Etat des engagements reçus	49
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	50
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	51
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	52
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	53
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	54
C1 - Etat du personnel C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	54 57
C2 - Liste des organismes dans lesquels à été pris un engagement illiancier (4)  C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	58
C3.2 - Liste des établissements publics créés	59
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	60
C3.4 - Liste des services andividualises dans un budget annexe	61
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	01
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes - Afrète et signatures  D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Como Olita
D1 Decision on manere de taux de contributions directes	Sans Objet

D2 - Arrêté et signatures 62

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	CA CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO	BP
44043	EQUIPEMENTS AQUATIQUES	2023

I – INFORMATIONS GENERALES			
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α		

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) : Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 in fine) : Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	57 815 460

Potentiel fisca	al et financier (1)  Valeurs par hab.		Moyennes nationales du
Fiscal	Financier	(population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate
0,00	0,00	0,00	0,00

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	40,54	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	45,64	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	11,76	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	56,32 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	105,99 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	25,78 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

<sup>(1)</sup> II s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

<sup>(2)</sup> Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

<sup>(3)</sup> Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (4) budgétaires .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
  - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
  - budgétaires (délibération n° ...... du .....).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
  - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
VUE D'ENSEMBLE	A1

F	റ	٨	ıc	T	Ю	٨	IN	JF	٠N	Л	F	٨	IΤ
١,	u	ш	·	, ,	v	ш	ш		- 11	"	ᆫ	13	

DEDENICES DE LA SECTION DE

DECETTED DE LA CECTION DE

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 653 730,00	2 652 590,44		
	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00		
O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 139,56		
<u> </u>	=	=	=		
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	2 653 730,00	2 653 730,00		
		INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 112 385,98	310 000,00		
_	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	34 761,20	523 340,00		
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA	(si solde négatif)	(si solde positif)		
T S	SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)				
	=	=	=		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 147 147,18	1 147 147,18		
-		TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	3 800 877,18	3 800 877,18		

<sup>(1)</sup> Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

<sup>(2)</sup> A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	li li
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	738 300,00	0,00	940 730,00	940 730,00	940 730,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 270 000,00	0,00	1 320 000,00	1 320 000,00	1 320 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 850,00	0,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	2 015 150,00	0,00	2 267 230,00	2 267 230,00	2 267 230,00
66	Charges financières	60 000,00	0,00	56 500,00	56 500,00	56 500,00
67	Charges exceptionnelles	31 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	4 000,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	2 110 150,00	0,00	2 343 730,00	2 343 730,00	2 343 730,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	340 000,00		310 000,00	310 000,00	310 000,00
043 Opérat° ordre intérieur de la section (5)		0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		340 000,00		310 000,00	310 000,00	310 000,00
	TOTAL	2 450 150,00	0,00	2 653 730,00	2 653 730,00	2 653 730,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2 653 730,00

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR +
		précédent (1)	` '			` vote)
013	Atténuations de charges	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	703 100,00	0,00	753 100,00	753 100,00	753 100,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 723 979,16	0,00	1 864 490,44	1 864 490,44	1 864 490,44
	Total des recettes de gestion courante	2 432 079,16	0,00	2 638 590,44	2 638 590,44	2 638 590,44
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	I des recettes réelles de fonctionnement	2 432 079,16	0,00	2 638 590,44	2 638 590,44	2 638 590,44
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	18 000,00		14 000,00	14 000,00	14 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes d'ordre de fonctionnement	18 000,00		14 000,00	14 000,00	14 000,00
	TOTAL	2 450 079,16	0,00	2 652 590,44	2 652 590,44	2 652 590,44

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 1 139,56 =

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2 653 730,00

### Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	296 000,00
--	------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<sup>(1)</sup> Cf. Modalités de vote I-B.

<sup>(2)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<sup>(3)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (6) Solde de l'opération *DF 023* + *DF 042 RF 042* ou solde de l'opération *RI 021* + *RI 040 DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ll l
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
		budget précédent (1)	(2)			
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	33 000,00	24 792,00	6 000,00	6 000,00	30 792,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	63 441,88	2 070,00	96 500,00	96 500,00	98 570,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 420 077,25	7 899,20	542 885,98	542 885,98	550 785,18
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 516 519,13	34 761,20	645 385,98	645 385,98	680 147,18
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	455 600,00	0,00	453 000,00	453 000,00	453 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	455 600,00	0,00	453 000,00	453 000,00	453 000,00
45	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es dépenses réelles d'investissement	1 972 119,13	34 761,20	1 098 385,98	1 098 385,98	1 133 147,18
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	18 000,00		14 000,00	14 000,00	14 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		18 000,00		14 000,00	14 000,00	14 000,00
	TOTAL	1 990 119,13	34 761,20	1 112 385,98	1 112 385,98	1 147 147,18

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 147 147,18

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 031 240,00	523 340,00	0,00	0,00	523 340,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 031 240,00	523 340,00	0,00	0,00	523 340,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total c	des recettes réelles d'investissement	1 031 240,00	523 340,00	0,00	0,00	523 340,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	340 000,00		310 000,00	310 000,00	310 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
Total d	les recettes d'ordre d'investissement	340 000,00		310 000,00	310 000,00	310 000,00
	TOTAL	1 371 240,00	523 340,00	310 000,00	310 000,00	833 340,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	313 807,18
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 147 147,18

### Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

٠	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
,	DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE	296 000,00
	FONCTIONNEMENT (10)	

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ll
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	940 730,00		940 730,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 320 000,00		1 320 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 500,00		6 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66 67 68 <i>71</i>	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. aux amortissements et provisions Production stockée (ou déstockage) (3)	56 500,00 20 000,00 0,00	0,00 0,00 310 000,00 0,00	56 500,00 20 000,00 310 000,00 0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dé	penses de fonctionnement – Total	2 343 730,00	310 000,00	2 653 730,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 653 730,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	14 000,00	14 000,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	453 000,00	0,00	453 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	30 792,00	0,00	30 792,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	98 570,00	0,00	98 570,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	550 785,18	0,00	550 785,18
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dé	épenses d'investissement – Total	1 133 147,18	14 000,00	1 147 147,18

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 147 147,18

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	753 100,00		753 100,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	21 000,00		21 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 864 490,44	0,00	1 864 490,44
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	14 000,00	14 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
F	Recettes de fonctionnement – Total	2 638 590,44	14 000,00	2 652 590,44

	2 052 720 00
	=
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 139,56

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2 653 730,00

INVESTISSEMENT Opérations réelles (1) Opérations d'ordre (2) **TOTAL** Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068) 10 0.00 0,00 0,00 13 Subventions d'investissement 523 340,00 0,00 523 340,00 15 Provisions pour risques et charges (4) 0,00 0,00 16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non 0,00 0,00 0,00 budgétaires) 18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie) 0.00 0.00 (6) Immobilisations incorporelles (sauf 204) 20 0,00 0,00 0,00 204 Subventions d'équipement versées 0,00 0,00 0,00 21 Immobilisations corporelles 0,00 0,00 0,00 Immobilisations reçues en affectation 22 0,00 0.00 0.00 (7) 23 Immobilisations en cours 0,00 0,00 0,00 26 Participations et créances rattachées 0,00 0,00 0,00 27 Autres immobilisations financières 0,00 0,00 0,00 28 Amortissement des immobilisations 310 000.00 310 000.00 29 Prov. pour dépréciat° immobilisations (4) 0.00 0,00 39 Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4) 0,00 0,00 45... Opérations pour compte de tiers (5) 0,00 0,00 0,00 481 Charges à rép. sur plusieurs exercices 0,00 0,00 49 Prov. dépréc. comptes de tiers (4) 0,00 0,00 59 Prov. dépréc. comptes financiers (4) 0,00 0,00 3... 0,00 0,00 0,00 021 Virement de la sect° de fonctionnement 0,00 0,00 024 Produits des cessions d'immobilisations 0,00 0,00 310 000,00 Recettes d'investissement - Total 523 340,00 833 340,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 313 807,18

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 147 147,18

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	738 300,00	940 730,00	940 730,00
60611	Eau et assainissement	70 000,00	89 600,00	89 600,00
60612	Energie - Electricité	340 000,00	425 956,52	425 956,52
60622	Carburants	0,00	58,11	58,11
60623	Alimentation	650,00	1 742,34	1 742,34
60624	Produits de traitement	25 000,00	14 169,64	14 169,64
60631	Fournitures d'entretien	10 500,00	15 495,88	15 495,88
60632	Fournitures de petit équipement	26 650,00	27 650,00	27 650,00
60636	Vêtements de travail	2 500,00	5 000,00	5 000,00
6064	Fournitures administratives	1 300,00	1 312,85	1 312,85
6067	Fournitures scolaires	2 100,00	2 100,00	2 100,00
6068	Autres matières et fournitures	1 500,00	2 500,00	2 500,00
611	Contrats de prestations de services	130 000,00	165 654,13	165 654,13
6135	Locations mobilières	3 650,00	1 200,00	1 200,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	11 000,00	49 519,95	49 519,95
61551	Entretien matériel roulant	300,00	500,00	500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	800,00	1 002,44	1 002,44
6156	Maintenance	34 300,00	48 841,82	48 841,82
6161	Multirisques	2 150,00	4 700,00	4 700,00
6182 6184	Documentation générale et technique	400,00 12 200,00	400,00 21 000,00	400,00 21 000,00
i	Versements à des organismes de formation	1 ' 1	·	•
6227 6231	Frais d'actes et de contentieux Annonces et insertions	5 000,00	5 000,00 1 000,00	5 000,00 1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00	7 500,00	7 500,00
6236	Catalogues et imprimés	5 500,00	2 000,00	2 000,00
6238	Divers	4 250,00	8 250,00	8 250,00
6251	Voyages et déplacements	1 500,00	1 000,00	1 000,00
6256	Missions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	17 750,00	13 300,00	13 300,00
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00	3 343,93	3 343,93
6284	Redevances pour services rendus	3 800,00	2 032,39	2 032,39
63512	Taxes foncières	14 000,00	15 400,00	15 400,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 500,00	2 500,00	2 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 270 000,00	1 320 000,00	1 320 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	5 000,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 265 000,00	1 320 000,00	1 320 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 850,00	6 500,00	6 500,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	1 350,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	0,00	0,00
		1 300.00 1	0.00	0.00
เ ทว54ช	I Autres contributions		0,00 6,500,00	0,00 6,500,00
65548 656	Autres contributions  Frais fonctionnement des groupes d'élus	5 000,00	6 500,00	6 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	5 000,00 <b>0,00</b>	6 500,00 <b>0,00</b>	6 500,00 <b>0,00</b>
656		5 000,00	6 500,00	6 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)	5 000,00 <b>0,00</b>	6 500,00 <b>0,00</b>	6 500,00 <b>0,00</b>
656 TOTAL =	Frais fonctionnement des groupes d'élus  DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)  Charges financières (b)	5 000,00 0,00 2 015 150,00	6 500,00 0,00 2 267 230,00	6 500,00 0,00 2 267 230,00
656 TOTAL =	Frais fonctionnement des groupes d'élus  DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)  = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	5 000,00 0,00 2 015 150,00 60 000,00	6 500,00 0,00 2 267 230,00 56 500,00	6 500,00 0,00 2 267 230,00 56 500,00
656  TOTAL =  66  66111  6618	Frais fonctionnement des groupes d'élus  DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)  Charges financières (b)  Intérêts réglés à l'échéance Intérêts des autres dettes	5 000,00 0,00 2 015 150,00 60 000,00 59 000,00 1 000,00	6 500,00 0,00 2 267 230,00 56 500,00 56 500,00 0,00	6 500,00 0,00 2 267 230,00 56 500,00 56 500,00 0,00
656  TOTAL =  66  66111  6618  67	Frais fonctionnement des groupes d'élus  DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)  Charges financières (b)  Intérêts réglés à l'échéance Intérêts des autres dettes  Charges exceptionnelles (c)	5 000,00 0,00 2 015 150,00 60 000,00 59 000,00 1 000,00 31 000,00	6 500,00 0,00 2 267 230,00 56 500,00 56 500,00 0,00 20 000,00	6 500,00 0,00 2 267 230,00 56 500,00 56 500,00 0,00 20 000,00
656  TOTAL =  66  66111  6618  67  673	Frais fonctionnement des groupes d'élus  DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)  Charges financières (b)  Intérêts réglés à l'échéance Intérêts des autres dettes  Charges exceptionnelles (c)  Titres annulés (sur exercices antérieurs	5 000,00 0,00 2 015 150,00 60 000,00 59 000,00 1 000,00 31 000,00 10 000,00	6 500,00 0,00 2 267 230,00 56 500,00 56 500,00 0,00 20 000,00 10 000,00	6 500,00  0,00  2 267 230,00  56 500,00  50 500,00  0,00  20 000,00  10 000,00
656  TOTAL =  66  66111  6618  67  673  678	Frais fonctionnement des groupes d'élus  DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)  Charges financières (b)  Intérêts réglés à l'échéance Intérêts des autres dettes  Charges exceptionnelles (c)  Titres annulés (sur exercices antérieurs  Autres charges exceptionnelles	5 000,00 0,00 2 015 150,00 60 000,00 59 000,00 1 000,00 31 000,00 10 000,00 21 000,00	6 500,00 0,00 2 267 230,00 56 500,00 0,00 20 000,00 10 000,00 10 000,00	6 500,00  0,00  2 267 230,00  56 500,00  0,00  20 000,00  10 000,00  10 000,00
656  TOTAL =  66  66111  6618  67  673  678  68	Frais fonctionnement des groupes d'élus  DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)  Charges financières (b)  Intérêts réglés à l'échéance Intérêts des autres dettes  Charges exceptionnelles (c)  Titres annulés (sur exercices antérieurs  Autres charges exceptionnelles  Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	5 000,00  0,00  2 015 150,00  60 000,00  59 000,00  1 000,00  10 000,00  21 000,00  4 000,00	6 500,00 0,00 2 267 230,00 56 500,00 0,00 20 000,00 10 000,00 10 000,00 0,00	6 500,00  0,00  2 267 230,00  56 500,00  0,00  20 000,00  10 000,00  10 000,00  0,00
656  TOTAL =  66  66111  6618  67  673  678  68  6815	Frais fonctionnement des groupes d'élus  DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)  Charges financières (b)  Intérêts réglés à l'échéance Intérêts des autres dettes  Charges exceptionnelles (c)  Titres annulés (sur exercices antérieurs Autres charges exceptionnelles  Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)  Dot. prov. pour risques fonct. courant	5 000,00  0,00  2 015 150,00  60 000,00  1 000,00  31 000,00  10 000,00  21 000,00  4 000,00  4 000,00	6 500,00 0,00 2 267 230,00 56 500,00 0,00 20 000,00 10 000,00 10 000,00 0,00	6 500,00  0,00  2 267 230,00  56 500,00  0,00  20 000,00  10 000,00  10 000,00  0,00  0,00
666 66111 6618 67 673 678 68 6815 022	Prais fonctionnement des groupes d'élus  DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)  = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)  Charges financières (b)  Intérêts réglés à l'échéance Intérêts des autres dettes  Charges exceptionnelles (c)  Titres annulés (sur exercices antérieurs Autres charges exceptionnelles  Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)  Dot. prov. pour risques fonct. courant  Dépenses imprévues (e)	5 000,00  0,00  2 015 150,00  60 000,00  59 000,00  1 000,00  31 000,00  21 000,00  4 000,00  4 000,00  0,00	6 500,00 0,00 2 267 230,00 56 500,00 0,00 20 000,00 10 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00	6 500,00  0,00  2 267 230,00  56 500,00  0,00  20 000,00  10 000,00  0,00  0,00  0,00  0,00  0,00  0,00
666 66111 6618 67 673 678 68 6815	Frais fonctionnement des groupes d'élus  DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)  Charges financières (b)  Intérêts réglés à l'échéance Intérêts des autres dettes  Charges exceptionnelles (c)  Titres annulés (sur exercices antérieurs Autres charges exceptionnelles  Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)  Dot. prov. pour risques fonct. courant	5 000,00  0,00  2 015 150,00  60 000,00  1 000,00  31 000,00  10 000,00  21 000,00  4 000,00  4 000,00	6 500,00 0,00 2 267 230,00 56 500,00 0,00 20 000,00 10 000,00 10 000,00 0,00	6 500,00  0,00  2 267 230,00  56 500,00  0,00  20 000,00  10 000,00  10 000,00  0,00  0,00
666 66111 6618 67 673 678 68 6815 022	Prais fonctionnement des groupes d'élus  DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)  = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)  Charges financières (b)  Intérêts réglés à l'échéance Intérêts des autres dettes  Charges exceptionnelles (c)  Titres annulés (sur exercices antérieurs Autres charges exceptionnelles  Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)  Dot. prov. pour risques fonct. courant  Dépenses imprévues (e)  OTAL DES DEPENSES REELLES  = a + b + c + d + e	5 000,00 0,00 2 015 150,00  60 000,00 59 000,00 1 000,00 21 000,00 21 000,00 4 000,00 0,00 2 110 150,00	6 500,00 0,00 2 267 230,00 56 500,00 56 500,00 0,00 20 000,00 10 000,00 10 000,00 0,00 0,00 2 343 730,00	6 500,00 0,00 2 267 230,00  56 500,00 56 500,00 0,00 20 000,00 10 000,00 0,00 0,00 0,00 2 343 730,00
666 66111 6618 67 673 678 68 6815 022 T	Prais fonctionnement des groupes d'élus  DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)  = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)  Charges financières (b)  Intérêts réglés à l'échéance Intérêts des autres dettes  Charges exceptionnelles (c)  Titres annulés (sur exercices antérieurs Autres charges exceptionnelles  Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)  Dot. prov. pour risques fonct. courant  Dépenses imprévues (e)  OTAL DES DEPENSES REELLES  = a + b + c + d + e  Virement à la section d'investissement	5 000,00 0,00 2 015 150,00  60 000,00 59 000,00 1 000,00 21 000,00 21 000,00 4 000,00 0,00 2 110 150,00	6 500,00 0,00 2 267 230,00 56 500,00 56 500,00 0,00 20 000,00 10 000,00 10 000,00 0,00 0,00 2 343 730,00	6 500,00 0,00 2 267 230,00 56 500,00 56 500,00 0,00 20 000,00 10 000,00 0,00 0,00 0,00 2 343 730,00
656 TOTAL =  66 66111 6618 67 673 678 68 6815 022 T  023 042	Prais fonctionnement des groupes d'élus  DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)  = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)  Charges financières (b)  Intérêts réglés à l'échéance Intérêts des autres dettes  Charges exceptionnelles (c)  Titres annulés (sur exercices antérieurs Autres charges exceptionnelles  Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)  Dot. prov. pour risques fonct. courant  Dépenses imprévues (e)  OTAL DES DEPENSES REELLES  = a + b + c + d + e  Virement à la section d'investissement  Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	5 000,00  0,00  2 015 150,00  60 000,00  59 000,00  1 000,00  10 000,00  21 000,00  4 000,00  4 000,00  0,00  2 110 150,00  0,00  340 000,00	6 500,00 0,00 2 267 230,00 56 500,00 56 500,00 0,00 20 000,00 10 000,00 0,00 0,00 2 343 730,00 0,00 310 000,00	6 500,00 0,00 2 267 230,00 56 500,00 56 500,00 0,00 20 000,00 10 000,00 0,00 0,00 2 343 730,00
666 66111 6618 67 673 678 68 6815 022  T 023 042 6811	Frais fonctionnement des groupes d'élus  DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)  = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)  Charges financières (b)  Intérêts réglés à l'échéance Intérêts des autres dettes  Charges exceptionnelles (c)  Titres annulés (sur exercices antérieurs Autres charges exceptionnelles  Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)  Dot. prov. pour risques fonct. courant  Dépenses imprévues (e)  OTAL DES DEPENSES REELLES  = a + b + c + d + e  Virement à la section d'investissement  Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)  Dot. amort. et prov. Immos incorporelles  S PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION	5 000,00 0,00 2 015 150,00  60 000,00 59 000,00 1 000,00 21 000,00 21 000,00 4 000,00 0,00 2 110 150,00	6 500,00 0,00 2 267 230,00 56 500,00 56 500,00 0,00 20 000,00 10 000,00 10 000,00 0,00 0,00 2 343 730,00	6 500,00 0,00 2 267 230,00  56 500,00 56 500,00 0,00 20 000,00 10 000,00 10 000,00 0,00 0,00 2 343 730,00
656  TOTAL =  66  66111  6618  67  673  678  68  6815  022  T  023  042  6811  TOTAL DES	Prais fonctionnement des groupes d'élus  DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)  = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)  Charges financières (b)  Intérêts réglés à l'échéance Intérêts des autres dettes  Charges exceptionnelles (c)  Titres annulés (sur exercices antérieurs Autres charges exceptionnelles  Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)  Dot. prov. pour risques fonct. courant  Dépenses imprévues (e)  OTAL DES DEPENSES REELLES  = a + b + c + d + e  Virement à la section d'investissement  Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)  Dot. amort. et prov. Immos incorporelles  S PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 000,00  0,00  2 015 150,00  60 000,00  59 000,00  1 000,00  21 000,00  4 000,00  4 000,00  2 110 150,00  2 110 150,00  340 000,00  340 000,00  340 000,00	6 500,00 0,00 2 267 230,00  56 500,00 56 500,00 0,00 20 000,00 10 000,00 0,00 0,00 0,00 2 343 730,00  310 000,00 310 000,00 310 000,00	6 500,00  0,00  2 267 230,00  56 500,00  0,00  20 000,00  10 000,00  0,00  0,00  2 343 730,00  310 000,00  310 000,00  310 000,00
656  TOTAL =  66  66111  6618  67  673  678  68  6815  022  T  023  042  6811  TOTAL DES	Frais fonctionnement des groupes d'élus  DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)  = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)  Charges financières (b)  Intérêts réglés à l'échéance Intérêts des autres dettes  Charges exceptionnelles (c)  Titres annulés (sur exercices antérieurs Autres charges exceptionnelles  Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)  Dot. prov. pour risques fonct. courant  Dépenses imprévues (e)  OTAL DES DEPENSES REELLES  = a + b + c + d + e  Virement à la section d'investissement  Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)  Dot. amort. et prov. Immos incorporelles  S PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION	5 000,00  0,00  2 015 150,00  60 000,00  59 000,00  1 000,00  21 000,00  4 000,00  4 000,00  2 110 150,00  0,00  340 000,00  340 000,00	6 500,00 0,00 2 267 230,00  56 500,00 0,00 20 000,00 10 000,00 0,00 0,00 0,00 2 343 730,00  0,00 310 000,00 310 000,00	6 500,00  0,00  2 267 230,00  56 500,00  56 500,00  20 000,00  10 000,00  0,00  0,00  2 343 730,00  0,00  310 000,00  310 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	ES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE stal des opérations réelles et d'ordre)	2 450 150,00	2 653 730,00	2 653 730,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 653 730,00

### Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- $(4) \ Le\ vote\ de\ l'organe\ d\'elib\'erant\ porte\ uniquement\ sur\ les\ propositions\ nouvelles.$
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	5 000,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	5 000,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	703 100,00	753 100,00	753 100,00
70632	Redevances services à caractère loisir	660 000,00	710 000,00	710 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	40 000,00	40 000,00	40 000,00
7081	Services exploités intérêt du personnel	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7082	Commissions	1 100,00	1 100,00	1 100,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	21 000,00	21 000,00
7473	Participat° Départements	0,00	20 000,00	20 000,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	1 000,00	1 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 723 979,16	1 864 490,44	1 864 490,44
752	Revenus des immeubles	48 009,16	0,00	0,00
7552	Prise en charge déficit BA administratif	1 675 970,00	1 864 490,44	1 864 490,44
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	2 432 079,16	2 638 590,44	2 638 590,44
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	2 432 079,16	2 638 590,44	2 638 590,44
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	18 000,00	14 000,00	14 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	18 000,00	14 000,00	14 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	18 000,00	14 000,00	14 000,00
_	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	2 450 079,16	2 652 590,44	2 652 590,44

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 139,56
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 653 730,00

### Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote I-B.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

<sup>(6)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

<sup>(7)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

<sup>(8)</sup> Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(9)</sup> Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<sup>(10)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	33 000,00	6 000,00	6 000,00
2031	Frais d'études	30 000,00	5 000,00	5 000,00
2051	Concessions, droits similaires	3 000,00	1 000,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	63 441,88	96 500,00	96 500,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	4 100,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	32 375,30	88 000,00	88 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	7 866,58	2 500,00	2 500,00
2184	Mobilier	1 100,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	18 000,00	6 000,00	6 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 420 077,25	542 885,98	542 885,98
2313	Constructions	647 094,26	542 885,98	542 885,98
2315	Installat°, matériel et outillage techni	772 982,99	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 516 519,13	645 385,98	645 385,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	455 600,00	453 000,00	453 000,00
1641	Emprunts en euros	450 000,00	453 000,00	453 000,00
168751	Dettes - GFP de rattachement	5 600,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	455 600,00	453 000,00	453 000,00
Tota	Il des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
1014	TOTAL DEPENSES REELLES	1 972 119,13	1 098 385,98	1 098 385,98
0.40	<u> </u>	+	<del></del>	
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	18 000,00	14 000,00	14 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	18 000,00	14 000,00	14 000,00
13911	Etat et établissements nationaux	1 500,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	14 500,00	14 000,00	14 000,00
13918	Autres subventions d'équipement	2 000,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	18 000,00	14 000,00	14 000,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 990 119,13	1 112 385,98	1 112 385,98

	<del>T</del>
RESTES A REALISER N-1 (11)	34 761,20
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 147 147,18

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote, I-B.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

<sup>(6)</sup> Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

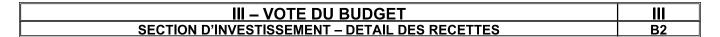
<sup>(7)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

<sup>(8)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(9)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

<sup>(10)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

<sup>(11)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 031 240,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	282 500,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	678 000,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	70 740,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 031 240,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest, non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	1 031 240,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	340 000,00	310 000,00	310 000,00
28031	Frais d'études	3 000,00	310 000,00	310 000,00
28051	Concessions et droits similaires	2 000,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	162 000,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	5 500,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	500,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	1 000,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	148 000,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	4 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	7 000,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	7 000,00	0,00	0,00
TOTAL D	ES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	340 000,00	310 000,00	310 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	340 000,00	310 000,00	310 000,00
TOTAL DE	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	1 371 240,00	310 000,00	310 000,00
	·			+

	<u> </u>
RESTES A REALISER N-1 (10)	523 340,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	313 807,18
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 147 147,18

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote, I-B.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(6)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

<sup>(7)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

<sup>(8)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(9)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(10)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

				IV – AN	<ul><li>ANNEXES</li></ul>							<u>\</u>
	Р	PRESENTATION CROISEE	<b>FION CROI</b>		<b>ONCTION</b>	– VUE D'EI	PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)	(1)			_	A1
	10	0	-	2	3	4	2	9	7	8	6	
	Opérations	Services	Sécurité et	Enseignement -	Culture	Sport et	Interventions	Famille	Logement	Aménagt et	Action	TOTAL
Libellé	non	généraux	salubrité	Formation		jeunesse	sociales et			services urbains, économique	économique	
	ventilables	administrat°	publiques				santé			environnemt		
		publiques										

					DEPENSES							
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	1 098 386	0	0	0	0	0	1 098 386
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	645 386	0	0	0	0	0	645 386
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											14 000
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	1 112 386	0	0	0	0	0	1 112 386
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	34 761	0	0	0	0	0	34 761
Total cumulé dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	1 147 147	0	0	0	0	0	1 147 147
					RECETTES							
Total recettes de l'exercice	310 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	310 000
RAR N-1 et reports	313 807	0	0	0	0	523 340	0	0	0	0	0	837 147
Total cumulé recettes d'investissement	623 807	0	0	0	0	523 340	0	0	0	0	0	1 147 147

					FONCTIONNEMENT	Į,						
					DEPENSES							
Total dépenses de l'exercice	310 000	0	0	0	0	2 343 730	0	0	0	0	0	2 653 730
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	310 000	0	0	0	0	2 343 730	0	0	0	0	0	2 653 730
					RECETTES							
Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	2 652 590	0	0	0	0	0	2 652 590
RAR N-1 et reports	1 140	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 140
Total cumulé recettes de fonctionnement	1 140	0	0	0	0	2 652 590	0	0	0	0	0	2 653 730

public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubique). Les groupements et leurs établissement publics suivent les régles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. (1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

<sup>(2)</sup> Ou biens de la structure intercommunale.

<sup>(3)</sup> Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

					N	ANNEXES							2
			PRESENT	PRESENTATION CROISEE		RENCTIO	PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	ENSEMBL	Ш				¥
		01 Opérations	0 Services	1 Sécurité et	2 Enseianement -	3 Culture	4 Sport et	5 Interventions	6 Famille	7 Logement	8 Aménaot et	9 Action	TOTAL
Art. (1)	Libellé	non	généraux	salubrité	Formation		jeunesse	sociales et			services urbains,	économique	!
		ventilables	administrat° publiques	publiques				santé			environnemt		
						INVESTISSEMENT	INT						
						DEPENSES							
Total dép	Total dépenses investissement	0	0	0	0	0	1 147 147	0	0	0	0	0	1 147 147
Dépenses réelles	; réelles	0	0	0	0	0	1 133 147	0	0	0	0	0	1 133 147
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	453 000	0	0	0	0	0	453 000
18	Compte de liaison : affectat"	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	(DA:cejie)	0	0	0	0	0	30 792	0	0	0	0	0	30 792
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	98 570	0	0	0	0	0	98 570
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	580 785	0	0	0	0	0	550 785
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opération	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opération	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre	s d'ordre	0	0	0	0	0	14 000	0	0	0	0	0	14 000
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	14 000	0	0	0	0	0	14 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						RECETTES							
Total rec	Total recettes investissement	310 000	0	0	0	0		0	0	0	0	0	833 340
Recettes réelles	réelles	0	0	0	0	0	523 340	0	0	0	0	0	523 340

						RECETTES							
Total rec	Total recettes investissement	310 000	0	0	0	0	523 340	0	0	0	0	0	833 340
Recettes réelles	réelles	0	0	0	0	0	523 340	0	0	0	0	0	523 340
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	d'immobilisations												
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	523 340	0	0	0	0	0	523 340

		10	0	-	2	3	4	5	9	7	8	6	
Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables	Services généraux administrat° publiques	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagt et services urbains, environnemt	Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opération	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre	d'ordre	310 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	310 000
021	Virement de la sect° de	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	fonctionnement												
040	Opérat° ordre transfert entre sections	310 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	310 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

						FONCTIONNEMENT	ENT						
						DEPENSES							
Total de	Total dépenses de fonctionnement	310 000	0	0	0	0	2 343 730	0	0	0	0	0	2 653 730
Dépens	Dépenses réelles	0	0	0	0	0	2 343 730	0	0	0	0	0	2 343 730
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	940 730	0	0	0	0	0	940 730
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	1 320 000	0	0	0	0	0	1 320 000
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0 200	0	0	0	0	0	6 500
929	Frais fonctionnement des groupes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	d'élus												
99	Charges financières	0	0	0	0	0	26 500	0	0	0	0	0	56 500
29	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	20 000	0	0	0	0	0	20 000
89	Dot. aux amortissements et	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	provisions												
Dépens	Dépenses d'ordre	310 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	310 000
023	Virement à la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	d'investissement												
042	Opérat° ordre transfert entre sections	310 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	310 000

		i i				_			_			_					
TOTAL	0			2 652 590	2 638 590	0	753 100		0	21 000	1 864 490	0	0	0	14 000	14 000	)
9 Action économique	0			0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0
8 Aménagt et services urbains, environnemt	0			0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0
7 Logement	0			0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 Famille	0			0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0
5 Interventions sociales et santé	0			0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0
4 Sport et jeunesse	0			2 652 590	2 638 590	0	753 100		0	21 000	1 864 490	0	0	0	14 000	14 000	0
3 Culture	0		RECETTES	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0
2 Enseignement - Formation	0			0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0
1 Sécurité et salubrité publiques	0			0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0
0 Services généraux administrat° publiques	0			0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0
01 Opérations non ventilables	0			0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Libellé	Opérat° ordre intérieur de la section			Total recettes de fonctionnement	şelles	Atténuations de charges	Produits des services, du domaine,	vente	Impôts et taxes	Dotations et participations	Autres produits de gestion courante	Produits financiers	Produits exceptionnels	Reprise sur amortissements et provisions	"ordre	Opérat° ordre transfert entre sections	Opérat° ordre intérieur de la section
Art. (1)	043	s.		Total rece	Recettes réelles	013	02		73	74	75	92	77	82	Recettes d'ordre	042	043

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	
- ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			Montant des remboursements N-1	oursements N-1	
Nature	décision de	Montant maximum autorisé	Mooresia ook taataa M			M. bolto de tractore con con
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	réaliser la ligne	au 01/01/N	Montain des titages N°I	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Elicouis lestail du  au 01/01/N
	de trésorerie (2)					
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		00'0	00'0	00'0	0,00	00'0

(1) Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

<u> </u>
IV – ANNEXES

### A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

					Emprunts et	dettes à l'or	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
			Date					Taux initial	nitial		Dário.		Possibilité	Caté.
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					00'0									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					9 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					00'000 000 6									
10001595908	Banque CREDIT AGRICOLE	10/12/2019		15/04/2020	9 000 000 000	£		0,740	0,744		Τ	၁		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					00'0									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					00'0									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					00'0									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					00'0									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

					Emprunts et	dettes a ror	Emprunts et dettes a l'origine du contrat							
								Taux initial	ıitia				Possibilité	:
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de fîle	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Perio- dicité des rembour- sements	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé	Cate- gorie d'em- prunt
1681 Autres emorinite (fotal)					00 0						(2)		N/O	6
(100)														
1682 Bons à moyen terme					00'0									
negociables (total)														
1687 Autres dettes (total)					00'00									
Total général					9 000 000,00									

<sup>(1)</sup> Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

<sup>(2)</sup> Nominal : montant emprunté à l'origine.

<sup>(3)</sup> Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(4)</sup> Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

<sup>(5)</sup> Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

<sup>(6)</sup> Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle : M : mensuelle , B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

<sup>(7)</sup> Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

<sup>(8)</sup> Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES IV IV	ELA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE
IV – AN	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETT

		A2.2 – R	EPARTITI	A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)	RE DE DE	TTE (	ETTE (hors 16449	et 166	(suite)			
						indiants et	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dù au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		00'0		00'0					00'0	0,00	00'0	00'0
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		00'0		7 762 500,00					450 000,00	56 193,76	00'0	11 423,75
1641 Emprunts en euros (total)		00'0		7 762 500,00					450 000,00	56 193,76	00'0	11 423,75
10001595908		00'0	A-1	7 762 500,00	17,00	ъ		0,744	450 000,00	56 193,76	00'0	11 423,75
1643 Emprunts en devises (total)		00'0		00'0					00'0	00'00	00'00	00'0
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					00'0	00'0	00'0	00'0
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					00'0	00'0	00'0	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		00'0		0,00					00'0	00'0	0,00	00'0
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		00'0		0,00					00'0	00'0	00'0	00'0
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1678 Autres emprunts et dettes (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		00'0		0,00					00'0	00'0	00'0	00'0
1681 Autres emprunts (total)		00'0		0,00					00'0	00'0	00'0	00'0
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		00'0		00'0					0,00	00'0	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					00'0	00'0	00'0	00'0
Total général		00'0		7 762 500,00					450 000,00	56 193,76	00'0	11 423,75

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de laux d'intérêt après opérations de couverture : F. fixe : V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux variable simple set d'une marge exprimée en point de pourcentage).
  - (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) II s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts deventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
  - (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	<u>\</u>
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

# A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numèro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dù au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture èventu-	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)  Barrière simple (B)		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	00'0
TOTAL (B) Option d'échange (C)		00'0	0,00						00'0			00'0	00'0	0,00
TOTAL (C)  Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)		00'0	00'0						00'0			00'0	0,00	00'0
TOTAL (D) Multiplicateur jusqu'à 5 (E)		00'00	00'00						00'00			00'0	00'00	0,00
TOTAL (E) Autres types de structures (F)		0,00	0,00						00'00			0,00	0,00	0,00
TOTAL (F) TOTAL GENERAL		00'0	00'0						0,00			0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la dassification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles. (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

<sup>(3)</sup> En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

<sup>(4)</sup> Indiquer la dassification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices

<sup>(5)</sup> Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

<sup>(6)</sup> Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

<sup>(7)</sup> Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

<sup>(8)</sup> Montant, index ou formule.

<sup>(9)</sup> Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget

<sup>(10)</sup> Indiquer les interêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<sup>(11)</sup> Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	<u>\</u>	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4	

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

		A2.4 - 111 OLO	GIE DE LA NEFANTITION DE L'ENCOURS (1)	IIION DE E ENCO	UNO (1)		
no	Indices sous-jacents	(1) Indices acon cure	(2) Indicae inflation francaisa	(3) Ecote d'indice zone euro	(4)	(5) Econte d'indince hore zone	(6)
		illaices zolle ealo	ou zone euro ou écart entre	Ecalls a maices zone earo	écarts d'indices dont l'un	euro	Valles IIIales
Structure			ces indices		est un indice hors zone euro		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
unique). Taux variable simple plafonné ( <i>cap</i> ) ou encadré ( <i>tunnel</i> )	Montant en euros	7 762 500,00	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	00'0	00'0	00,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	00'0	00'0	00,00	0,00	00'0	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	% de l'encours	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	00'0	00'0	00,00	0,00	00'0	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	<u>\</u>
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

### A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	Emp	Emprunt couvert						Instrument de couverture	verture				
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début Date de fin du contrat du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes eventuelles Primes payées reçues pour l'achat la ve d'option d'op	rtuelles Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		00'0					00'0				00'0	00'0	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	00'0
Taux complexe (total) (2)		00'0					00'0				0,00	00'0	00'0
Total		0,00					00'0				00'0	0,00	00'0

<sup>(2)</sup> Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

<sup>(3)</sup> Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	N
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

### A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

						//		
				Effet de l'ir	Effet de l'instrument de couverture	ture		
Instruments de couverture		Taux payé	×4.	Taux reçu (7)	(2)	Charges et produits constaté	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Catégorie d'emprunt (8)
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	rapul	Niveau de taux	lndex	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération Après opération
		(5)	(9)					de couverture de couverture
Taux fixe (total)						0,00	00'0	
Taux variable simple (total)						00'0	00'0	
Taux complexe (total) (2)						00'0	00'0	
Total						0,00	00'0	

<sup>(5)</sup> Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

<sup>(6)</sup> Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

<sup>(7)</sup> A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

### A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION	Dette en capital à	Dette en capital au	Annuité à payer au	Do	nt
PAR PRÊTEUR	l'origine (2)	01/01/N de l'exercice	cours de l'exercice	Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(ex : émissions publiques ou privées)					

<sup>(1)</sup> Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat. (2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

### **A2.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	<b>A</b> 3

### A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	03-11-2020
CGCT): 1000.00 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Constructions, bâtiments	25	03/11/2020
L	Etudes (non suivies de réalisation)	1	03/11/2020
L	Matériel de transport (véhicules légers)	5	03/11/2020
L	Matériel et outillage divers	5	03/11/2020
L	Mobilier, matériel équipement, logiciels, matériel informatique	3	03/11/2020
L	Travaux, installations techniques	10	03/11/2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS	<b>A</b> 4

### A4 – ETAT DES PROVISIONS

AT LIAI BEST ROVISIONS						
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
		PROVISIONS BU	DGETAIRES			
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	PR	OVISIONS SEMI-	BUDGETAIRES	·	•	
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

<sup>(2)</sup> Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	<b>A</b> 5

### A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

<sup>(1)</sup> Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

### **DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		467 000,00	I 467 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		453 000,00	453 000,00
1631 Emprunts obligataires		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	453 000,00	453 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépense	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	14 000,00	14 000,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	14 000,00	14 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	467 000,00	34 761,20	0,00	501 761,20

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<sup>(3)</sup> Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

<sup>(4)</sup> Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

### **RESSOURCES PROPRES**

Art. (1) Libellé (1)		Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTI	ES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	310 000,00	III 310 000,00
Ressourc	ces propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressourc	ces propres internes de l'année (b) (3)	310 000,00	310 000,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	310 000,00	310 000,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00
28138	Autres constructions	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	310 000,00	523 340,00	313 807,18	0,00	1 147 147,18

	Montant		
Dépenses à couvrir par des ressources propres		501 761,20	
Ressources propres disponibles	IV	1 147 147,18	
Solde	V = IV – II (6)	645 385,98	

 $<sup>\</sup>textbf{(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont \`a détailler conformément au plan de comptes.}\\$ 

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

### CA CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO - EQUIPEMENTS AQUATIQUES - BP - 2023

- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II Présentation générale du budget vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	<b>A</b> 8

### **A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812)	Solde (1)
	TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	

<sup>(1)</sup> Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862)	Solde (1)
	TOTAL	L		0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Correspond au montant de la charge restant à amortir =  $\mathbf{I} - (\mathbf{II} + \mathbf{III})$ .

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	IV – ANNEXES	<u> </u>
	<u>-EMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE T</u>	<b>A9</b>

# A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
  - (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
    - (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes. (7) Indiquer le chapitre.

ANNEXES IV	ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS A COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
IV – ANNEXE	ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEI EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMU

							_								_	
3CT)	Annuité garantie au cours de l'exercice	En capital		00'0					0,00				9	0,00		00'0
711-1 du C	Annuité garar l'exo	En intérêts (8)		00'0					0,00				ć	0,0		00'0
5 et L. 5	Indices ou devises pouvant	modifier I'emprunt														
5211-3(	Catégorie d'emprunt	(7)														
13-1 6°, L	ite de vote get (6)	x Niveau de taux														
t. L. 231	Taux à la date de vote du budget (6)	Taux Index (3) (4)														
IENT (a	tial	Taux actua- riel (5)														
ISSEN	Taux initial	x Index														
ETABL	Périodi- cité des rem- bour-	sements Taux (2)														
OU L'																
JONE P		duelle														0
LA COMIN	Capital restant dû au 01/01/N			0,00					00'0	•			ć	0,0		0,00
B1.1 - 8015 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)	Montant initial			00'0					00'0	•			9	00,0		00'0
RUNTS GA	Organisme prêteur ou	chef de file														
T DES EMP	Objet de I'emprunt garanti															
5 – ETA	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Profil														
1 – 801	Anr mobili. pi d'amort de l'em	Année														
B1.1	Désignation du bénéficiaire		Total des emprunts contractés par des	collectivités ou des	EP (hors	logements sociaux)	Total des emprunts	autres que ceux	contractés par des	collectivités ou des	EP (hors	Total des emprunts	contractés pour	des opérations de	logement social	TOTAL GENERAL

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F. fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2
GARANTIES D'EMPRUNT	

### B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	Α	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	c	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	li li	2 638 590,44

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1/11	0,00

<sup>(1)</sup> Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

<sup>(2)</sup> Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

<sup>(3)</sup> Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

### **B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

<sup>(1)</sup> Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

<sup>(2)</sup> Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

<u>&gt;</u>  ₹		
S HORS BILAN – EI	IV – ANNEXES	<u>&gt;</u>
)	S HORS BILAN – EI S CONTRATS DE P	B1,4

## B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N. (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

### **B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités						0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

### **B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

			7	1	7		
Année	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en	Périodicité	Créance en capital à	Créance en capital	Annuité reçue au
d'origine			années		l'origine	01/01/N	cours de l'exercice
8026 Rede	vance de crédit-bail restant à recevoir	(crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
8027 Subv	entions à recevoir par annuités (annui	tés restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus		0,00	0,00	0,00			
A l'excepti	on de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
Engageme	nts reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	T	OTAL			0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

### **B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
		INVE	STISSEMENT		,
		FONC	TIONNEMENT		
		·	·	·	

<sup>(1)</sup> Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

 <sup>(2)</sup> Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

### **B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

<sup>(1)</sup> Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

<sup>(2)</sup> Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

### B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

<sup>(1)</sup> Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

<sup>(2)</sup> Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

### **B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

TOTAL Reste à emp	oyer au 01/01/N :	0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à emp	oyer au 31/12/N :	0,00	

IV – ANNEXES	2
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

### C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

CDADES OIL EMBI OIS (4)	CATEGORIES (2)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)	(3)	EFFECTIFS	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS	EMPLOIS T (4)
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00
Directeur général des services		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00
Directeur général adjoint des services		00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0
Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		00'0	0,00	00,00	00,00	00,00	00,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		00'9	2,00	8,00	5,50	00,0	5,50
Adjoint administratif	O	2,00	1,40	3,40	2,90	00'0	2,90
Adjoint administratif ppal 1ère classe	ပ	00'0	09'0	09'0	09'0	00'0	09'0
Attaché	A	2,00	00,00	2,00	1,00	00,00	1,00
Attaché hors classe	< □	1,00	00,0	1,00	0,00	0,00	0,00
Redacteur principal Tere classe	n	1,00	00,00	00,1	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		2,00	1,40	6,40	5,60	0,00	2,60
Adjoint technique	0	2,00	1,40	6,40	5,60	00'0	5,60
FILIERE SOCIALE (d)		00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		15,00	00'0	15,00	5,00	5,00	10,00
Educateur APS	В	10,00	00'0	10,00	1,00	2,00	00'9
Educateur APS principal 1ère classe	ω α	2,00	00,00	2,00	2,00	00,00	2,00
FILIERE CULTURELLE (h)	ב	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	000
FILIERE ANIMATION (i)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE POLICE (j)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		26,00	3,40	29,40	16,10	5,00	21,10

<sup>(1)</sup> Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont dégalement comptabilisés dans leur fillère d'origine.

<sup>(2)</sup> Catégories : A, B ou C.

<sup>(3)</sup> Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi. (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).
(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	Al
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

### C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

	-	1 00 171				
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N CATEGORIES	CATEGORIES	SECTEUR	REN	REMUNERATION (3)	OO	CONTRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				00'0		
Educateur APS	В	dS		0,00	Y	А
Agents occupant un emploi non permanent (7)				00'0		
TOTAL GENERAL				00'0		

- (1) CATEGORIES: A, B et C.
- (2) SECTEUR ADM : Administratif.
  TECH : Technique.
  URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).
  S: Social.
  MX: Médico-accial.
  MT : Médico-accial.
  MT : Médico-accinque.
  S : Sportif.
  CULT : Culturel
  ADMIN : Animation.
  PMIN : Police.
  OTR : Missions non rattachables à une filière.

- (3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

- (4) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée):
  3-a article 3, le re filinéa : accroissement deproprier d'activité.
  3-a article 3, le re filinéa : accroissement desponsante d'activité.
  3-a article 3, Le mainea : accroissement saisonnier d'activité.
  3-a: article 3, Le mainea : accroissement saisonnier d'activité.
  3-a: article 3, Le mainea : accroissement saisonnier d'activité.
  3-a: article 3, Le mainea : accroissement saisonnier d'activité.
  3-a: article 3, Le mainea : accroissement saisonnier d'activité.
  3-a: article 3, Le maplois de mainea susceptibles d'assurer les fonctions le justifient.
  3-a: applois de maplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions de l'activité ou à l'établissement se de moirs de l'ord babitants et des groupements composes de communes de moirs de 1000 habitants et des groupements composes de communes de moirs de 1000 habitants et des groupements de moirs de 2 000 habitants et des groupements de moirs de 2 000 habitants et des groupements de moirs de 2 000 habitants et des groupements de moirs de 2 000 habitants et des groupements de moirs de 2 000 habitants et des groupements de moirs de 2 000 habitants et des groupements de moirs de 2 000 habitants et des groupements de moirs de 2 000 habitants et des groupements de moirs de 2 000 habitants et des groupements de moirs de 2 000 habitants et des groupements de moirs de 2 000 habitants et des groupements de moirs de 2 000 habitants et des groupements de moirs de 2 000 habitants et des groupements de moirs de 2 000 habitants et des groupements de moirs de 2 000 habitants et des groupements de capiera de la loi n° 2012-347; contrat de une de groupes d'elles.

  47. article 110 calaborateurs de groupes d'elles.

  A raintre en mainea de groupes d'elles.
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des artides 3, 110 et 110-1
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

### C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

<sup>(1)</sup> Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

<sup>(3)</sup> Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

### C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

<sup>(1)</sup> Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

### C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT)

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 49 Nombre de membres présents : 41 Nombre de suffrages exprimés : 47

VOTES:
Pour: 47
Contre: 0
Abstentions: 0

Date de convocation : 22/03/2023

Présenté par Le Président (1), A Clisson, le 28/03/2023 Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire A Clisson, le 28/03/2023 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE - CORNU Jean-Guy	
AIGREFEUILLE-SUR-MAINE - JEANNEAU Marielle	
AIGREFEUILLE-SUR-MAINE - PIRMET Dominique	
BOUSSAY - CHAMBRAGNE Sébastien	
BOUSSAY - NEAU-REDOIS Véronique	
CHATEAU-THEBAUD - BLAISE Alain	
CHATEAU-THEBAUD - BOUSSONNIERE Jean-Michel	
CHATEAU-THEBAUD - LECORNET Valérie	
CLISSON - BONNET Xavier	
CLISSON - LEROY Anne	
CLISSON - LUNEAU Laurence	
CLISSON - MIGNOTTE Yves	
CLISSON - PAYEN Benoist	
CLISSON - PEULVEY Christian	
GETIGNE - BERNARD Marion	
GETIGNE - GUILLOT François	
GETIGNE - GUIMBRETIERE Karine	
GORGES - BOURASSEAU Gaëtan	
GORGES - BRAULT Hélène	
GORGES - MEYER Didier	
GORGES - PROTOIS-MENU Séverine	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

HAUTE-GOULAINE - COLAS Fabienne	
HAUTE-GOULAINE - CUCHOT Fabrice	
HAUTE-GOULAINE - DESFORGES Suzanne	
HAUTE-GOULAINE - LE SIGNOR Patricia	
HAUTE-GOULAINE - LEROY Clément	
LA HAYE-FOUASSIERE - FORMENTEL Philippe	
LA HAYE-FOUASSIERE - MAGRE Vincent	
LA HAYE-FOUASSIERE - PAGEOT Vanessa	
LA HAYE-FOUASSIERE - PARAGOT Agnès	
LA PLANCHE - HERVOUET Bernard	
LA PLANCHE - JOLY-PIVETEAU Séverine	
MAISDON-SUR-SEVRE - DUGAST Jean-Noël	
MAISDON-SUR-SEVRE - RIVALLIN Aymar	
MAISDON-SUR-SEVRE - SOURISSEAU Stéphanie	
MONNIERES - COUTEAU Benoït	
MONNIERES - GABORIAU Linda	
REMOUILLE - LETOURNEAU Jérôme	
REMOUILLE - TEISSEDRE Sandrine	
SAINT-FIACRE-SUR-MAINE - DABIN Pascal	
SAINT-FIACRE-SUR-MAINE - GADAIS Danièle	
SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON - ALBERT Sylvaine	
SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON - THIBAUD Denis	
SAINT-LUMINE-DE-CLISSON - GUILLOU Xavier	
SAINT-LUMINE-DE-CLISSON - RIVIERE Janik	
VIEILLEVIGNE - BACHELIER Nelly	
VIEILLEVIGNE - BOUCHER Alain	
VIEILLEVIGNE - MOULET Sylvain	
VIEILLEVIGNE- SORIN Nelly	

### CA CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO - EQUIPEMENTS AQUATIQUES - BP - 2023

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.